

## Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25329 24 février 1993 FRANCAIS ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 24 FEVRIER 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FEDERATION DE RUSSIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration que le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a publiée le 24 février 1993 concernant les propositions de la Russie sur les nouvelles mesures à prendre pour régler la crise dans l'ex-Yougoslavie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Y. M. VORONTSOV

## Annexe

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie en date du 24 février 1993, concernant les propositions de la Russie sur les nouvelles mesures à prendre pour régler la crise dans l'ex-Yougoslavie

Les autorités de la Fédération de Russie continuent d'accorder une attention soutenue à la question d'un règlement dans l'ex-Yougoslavie. Le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie, M. V. Chourkin, a rencontré à New York le Représentant spécial du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. R. Bartholomew, afin de collaborer activement avec les coprésidents en vue de promouvoir le plan Vance-Owen.

Hier, nous avons demandé à toutes les parties bosniaques de venir immédiatement à New York pour entreprendre une action constructive et adopter l'ensemble complet d'accords.

Pour l'heure, il importe de ne pas interrompre le processus de négociation ni les efforts déployés conjointement par la communauté internationale pour faire approuver et exécuter le plan Vance-Owen dans les meilleurs délais.

S'étant fixé cet objectif, le Président de la Fédération de Russie a approuvé les propositions suivantes de la Russie concernant les nouvelles mesures à prendre pour régler la crise yougoslave.

- 1. La Russie demande à toutes les parties bosniaques d'observer une trêve pendant la durée des négociations et de suspendre le bombardement des villes, en particulier Sarajevo.
- 2. Il est indispensable de faire cesser toutes les opérations militaires en Croatie. Si le renforcement du mandat de la Force de protection des Nations Unies ne produit pas l'effet recherché, la Russie continuera à évoquer la question des sanctions au Conseil de sécurité.
- 3. La Russie est fermement résolue à faire adopter au plus vite par toutes les parties bosniaques le plan Vance-Owen sur la Bosnie-Herzégovine et à le faire entériner par une résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.
- 4. Une fois que la partie serbe aura signé l'ensemble d'accords contenus dans le plan Vance-Owen, il deviendra possible de lever progressivement les sanctions frappant la République de Yougoslavie et celle-ci pourra participer normalement aux travaux des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

- 5. La Russie préconise la création de forces multinationales des Nations Unies pour aider à appliquer le plan Vance-Owen une fois qu'il aura été adopté et étudie la possibilité de voir un contingent russe faire partie de ces forces. Nous sommes prêts, pour mettre en oeuvre une future opération de rétablissement de la paix sous le contrôle du Conseil de sécurité, à faire appel à un mécanisme du Conseil de l'Atlantique Nord, y compris aux ressources matérielles et techniques des structures régionales correspondantes, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.
- 6. Le Conseil de sécurité et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe doivent envisager de prendre des mesures rigoureuses pour faire appliquer l'embargo sur les livraisons d'armes à la Bosnie-Herzégovine.
- 7. La décision du Conseil de sécurité selon laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devrait préparer des propositions concernant la création d'un tribunal international devrait servir de point de départ d'une enquête objective sur les crimes de guerre commis pendant le conflit.

Nous sommes prêts à associer des spécialistes russes à l'enquête sur les charniers dans la région de Vukovar (Croatie) et aux travaux de la Commission d'experts chargée d'établir les faits relatifs aux crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie.

8. La Russie préconise l'élaboration de garanties pour l'exercice des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine, l'accent étant mis sur les droits des minorités.